

N°2025/14

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 05/03/2025

**OBJET : AFFECTATION PROVISoire D'UN
LOGEMENT COMMUNALE EN SECOND
LOGEMENT D'URGENCE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicoletta FINKE-CAIOLA

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETARE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'occupation du logement d'urgence depuis début février et de certaines situations de précarité à intervenir à la suite d'expulsions programmées à partir du 1^{er} avril 2025. Il rappellera également l'objectif de rationaliser l'utilisation et le devenir des bâtiments communaux en précisant que les m² faisant partie de l'ensemble sis 36 rue Roger Salengro « Ecole maternelle et primaire » ne sont pas cessibles. Dans ce cadre et à la suite du déménagement de l'agence intercommunal et du RAM, il va s'avérer nécessaire de travailler à la réaffectation de ces locaux devenus vacants.

Dans l'attente, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence dans cette aile droite du bâtiment d'entrée du 36 rue Roger Salengro de la présence d'un logement vacant, depuis janvier 2025, en état d'être reloué.

Aussi, à titre exceptionnel et ponctuel, Monsieur le Maire propose de faire du logement communal, actuellement disponible, un second logement d'urgence. Ce logement, non-meublé actuellement, dispose de deux chambres. Monsieur le Maire propose de pouvoir le louer selon d'un bail précaire ne pouvant excéder 6 mois pour un loyer mensuel de 350 €, à déterminer en séance, charges comprises (eau, gaz, électricité).

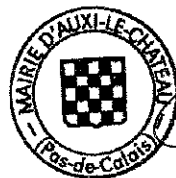
Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **DECIDE** de louer, au titre d'un logement d'urgence, le logement sis 36 rue Roger Salengro (bâtiment d'entrée, aile droite) selon un bail précaire d'une durée de 6 mois maximum au prix de 350 € toutes charges comprises.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de juger de la situation d'urgence des futurs preneurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des baux précaires pour ce logement à titre exceptionnel étant entendu qu'une solution de logement dans le 1^{er} logement d'urgence sis 1 rue du Château sera toujours privilégiée.

Fait et délibéré les mois, jours et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/03/2025

Le Maire,



Henri DEJONGHE